



SEANCE DU 8 JUILLET 2021

PRESENTS : AGATY Guillaume, LEMONON Christelle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, GUERIN Nicolas, BAGNE Damien, BOUCHARD Marc, SCHWEIZER Léna, GIRARD Hervé, SEVE Sonia, ZANA GONCALVES Gaëlle, ROCH Vincent, JACQUESSON Corinne, VEUILLET Stéphane

EXCUSEE : BLANC Stéphanie a donné pouvoir à Sonia SEVE

Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juin 2021 : adopté à l'unanimité.

Délibération 2021.29 : Tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire propose la révision du tarif de la participation aux frais d'électricité et chauffage demandée aux associations sportives qui utilisent de manière régulière la grande salle.

Il propose de modifier les tarifs comme suit :

Participation annuelle aux frais d'électricité et de chauffage : 20 € par heure d'occupation hebdomadaire de la grande salle de la salle polyvalente par les associations sportives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer à 20 € par heure d'occupation hebdomadaire, la participation annuelle aux frais d'électricité et de chauffage pour les associations sportives occupant de manière régulière la grande salle de la salle polyvalente.

Les tarifs de location des salles communales sont les suivants :

Grande Salle	Ecole	Gratuit
	Associations sportives	Participation forfaitaire annuelle de 20 € par heure d'occupation hebdomadaire
Grande Salle et Cuisine	Associations communales et intercommunales Organisations professionnelles locales	Frais d'électricité et de chauffage
	Associations extérieures	500 € le week-end + frais d'électricité et de chauffage
	Habitants de la commune	300 € le week-end + frais d'électricité et de chauffage
	Habitants de la commune	150 € les jours fériés en semaine et par jour le week-end lorsque la salle est occupée le samedi ou le dimanche par une association
	Particuliers extérieurs à la commune - Location du 1 ^{er} janvier au 30 avril et du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	600 € le week-end + frais d'électricité et de chauffage

	Particuliers extérieurs à la commune - Location du 1 ^{er} mai au 30 septembre	900 € le week-end + frais d'électricité et de chauffage
	Particuliers extérieurs à la commune	375 € les jours fériés en semaine et par jour le week-end lorsque la salle est occupée le samedi ou le dimanche par une association
	Assemblées générales ou réunions d'organismes privés	300 € + frais d'électricité et de chauffage
	Réveillons organisés par un traiteur	800 € + frais d'électricité et de chauffage
	Pour des funérailles	50 € + frais d'électricité et de chauffage
Hall et Bar	Associations communales et intercommunales Organisations professionnelles locales	Frais d'électricité et de chauffage
Hall, Bar et Cuisine	Habitants de la commune	80 € + frais d'électricité et de chauffage
	Particuliers extérieurs à la commune	120 € + frais d'électricité et de chauffage

FRAIS

Frais d'électricité et de chauffage : 0,30 € / KWH

Vaisselle : 0,05 € la pièce

Sacs poubelles : pour les particuliers et les associations extérieures à la commune : 5 € pièce

Sacs poubelles : pour les associations communales : 2,50 € pièce

Podium : 30 €

Frais pour nettoyage des locaux non satisfaisant : 50 €

Pénalité de 50 € pour :

- Demande tardive d'installation ou démontage du podium le jour de la remise des clés ;
- Perte des clés de la salle ;
- Intervention injustifiée d'un agent communale pendant la durée de la location.

Frais pour nettoyage de la vaisselle non satisfaisant : 30 €

CAUTION - pour les particuliers habitants de la commune : 300 €

- pour les particuliers et les professionnels extérieurs à la commune : 600 €

ARRHES : 50 % du montant de la location lors de la signature du contrat.

Le solde sera versé 3 mois avant la date de la location.

Location de la Salle Associative

Salle Associative	Séances de formations d'organismes extérieurs à la commune	50 € par journée
-------------------	------------------------------------------------------------	------------------

Délibération 2021.30 : Admission en non-valeur d'un titre de recette

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur de la pièce 2019 T-415900311, figurant sur la liste n° 4242340211, d'un montant de 3,98 € pour le motif suivant : montant inférieur au seuil de poursuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'admission en non-valeur du titre de recettes correspondant à la pièce 2019 T-415900311, figurant sur la liste n° 4242340211, pour un montant de 3,98 euros,
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au chapitre 65 du budget primitif pour l'exercice 2021.

Rétrocession de la voirie du lotissement Clos des Vignes :

La commission voirie a effectué une visite au lotissement Clos des Vignes : l'état de la voirie et des réseaux est satisfaisant. Nous attendons la communication de l'ensemble des documents relatifs aux réseaux (plans, certificats d'achèvement ...). Une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Informations :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune bénéficiera d'une subvention au titre de la DETR de 5 238 €, correspondant à 25% du montant prévisionnel des travaux de rénovation d'une salle de classe et de la cuisine, et sécurisation des accès de l'école élémentaire.

SCOT PLUi :

Le SCOT aura 4 mois de retard, et le PLUi sera retardé pour prendre en compte les prescriptions de SCOT.

Biziat Endurance prépare l'organisation de la BIZ NIGHT le 10 septembre 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

L'Avenir prépare la vogue également.

Le Maire a participé à la remise des prix aux jeunes sapeurs-pompiers vendredi 2 juillet 2021.

La parole est donnée aux élus :

Christelle LEMONON :

Conseil d'école le 17 juin 2021 :

Les points suivants ont notamment été abordés :

Rappel du protocole sanitaire en vigueur depuis mai 2021,

Bilan des activités et sorties effectuées au cours de l'année,

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2021 : le nombre moyen d'élèves par classe sur le RPI est de 24

Point sur les demandes de travaux à effectuer au cours de l'été.

Conseil communautaire le 5 juillet 2021 à Cormoranche sur Saône :

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2021
- Compte-rendu des délégations d'attribution au Président et au Bureau depuis le 31 mai 2021

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Conventions de portage foncier et mise à disposition d'un tènement immobilier entre l'EPF de l'AIN et la Communauté de communes sur la zone d'activités des Grands Varays à VONNAS

2. EAU ET ASSAINISSEMENT

- Convention spéciale de déversement permettant à l'entreprise RPC de rejeter ses eaux usées dans le réseau d'assainissement de LAIZ

- Régularisation financière avec les communes suite au transfert de la compétence « assainissement collectif »
 - Harmonisation des pratiques concernant la partie publique des branchements en matière d'assainissement collectif
3. RESSOURCES HUMAINES
- Création d'un contrat de projet de deux ans dans la perspective du recrutement d'un conseiller au numérique
4. SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES
- Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'attribution de la prestation de service pour les deux Relais Assistants Maternels
 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'attribution de la prestation de service pour le service jeunesse
 - Convention pour l'occupation d'une parcelle appartement à Monsieur ROBIN au bénéfice du multi-accueil de CHAVEYRIAT
5. AFFAIRES GENERALES
- Avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la création d'un Pôle de services publics par la réhabilitation du Château de PONT-DE-VEYLE
 - Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères (SMIDOM) Veyle Saône
6. FINANCES
- Modification du montant d'un fonds de concours attribué à la commune de CROTTET en 2018
 - Amendement au Règlement de l'aide à l'investissement des communes dans le cadre du Contrat Avenir Communauté (CAC)
 - Attribution des fonds de concours aux communes dans le cadre du Contrat Avenir Communauté
7. QUESTIONS DIVERSES

Commission animation :

Une rencontre avec les associations est en projet sous format forum, afin d'aider les associations à redémarrer. Si les conditions le permettent, cette manifestation aurait lieu samedi 25 septembre 2021 après-midi.

Dominique BEAUDET :

Il présente les demandes d'urbanisme déposées récemment.

Travaux voirie : la pose de point à temps a été effectuée en juin, mais en raison des conditions météorologiques, le monocouche est repoussé au mois de septembre.

La commission voirie s'est réunie pour visiter le clos des Vignes et repérer les travaux de marquage au sol à prévoir au bourg.

Commission Eau et Assainissement de la CC de la Veyle :

Il relate la réunion de la commission qui a eu lieu le 22 juin 2021.

Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône :

Il relate la réunion du conseil syndical.

Jean-Jacques BILLET

Syndicat Veyle Vivante :

Il relate la réunion du comité syndical.

Commission bâtiments :

Les travaux à l'école ont commencé le 7 juillet 2021.

Marché itinérant Mon Panier en Veyle

Le vendredi 16 juillet à Biziat : RDV est pris à 13H45 pour la mise en place du chapiteau et accueil des exposants.

Gaëlle ZANA GONCALVES

Elle relate la réunion de la commission Culture Tourisme de la CC de la Veyle qui s'est tenue le 15 juin 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H00.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 2 septembre 2021.